



Projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers

Concertation du 16 mars au 16 juin 2023

COMPTE-RENDU

REUNION PUBLIQUE DE CLOTURE

Mercredi 14 juin 2023



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULE DE LA REUNION..... | 2 |
| MOTS D'ACCUEIL | 2 |
| PRESENTATION DU PROJET ET SES OBJECTIFS | 3 |
| PRESENTATION DE LA CONCERTATION ET DES DISPOSITIFS DEPLOYES..... | 4 |
| PRESENTATION DES AVIS ET DES ARGUMENTS ENTENDUS..... | 5 |
| TEMPS D'ECHANGES..... | 5 |
| LES SUITES DE LA CONCERTATION..... | 14 |
| CONCLUSION | 14 |

CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULE DE LA REUNION

La réunion de clôture de la concertation sur le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers portée par le Département de l'Hérault, est organisée en salle de l'Aire-Plan du Bassin à Frontignan, le 14 juin 2023.

Au total, 107 personnes ont participé à cet événement : 92 personnes sur place et 15 personnes en direct sur la chaîne YouTube du Département, dont 9 en continu.

La plupart des participants connaissent le projet et ont déjà pris part à la concertation (seules 3 personnes y participent pour la première fois). Une cinquantaine de participants habitent Frontignan, une trentaine à Vic-la-Gardiole et une dizaine de Mireval.

Objectifs et déroulé

Animée par Sofia ALIAMET et Morgan CHELIHI du cabinet Eclectic Expérience, cette réunion de restitution a plusieurs objectifs :

- **Partager les grandes lignes des avis et arguments entendus** lors de la concertation via les différentes modalités de participation déployées
- **Consolider ces enseignements** grâce à aux retours des participants
- Permettre un **dernier temps d'échanges** et de **prises de parole**
- **Informé des suites** du projet et de la concertation

MOTS D'ACCUEIL

La rencontre de clôture est introduite par les élus, Monsieur Michel ARROUY, maire de Frontignan, Madame Claudine VASSAS MEJRI, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental de l'Hérault déléguée aux solidarités territoriales et Madame Sylvie PRADELLE, Vice-présidente déléguée à l'insertion et à l'économie solidaire, Conseillère départementale du canton de Frontignan.

Michel ARROUY salue l'organisation de la concertation et la volonté du conseil départemental d'être au plus près des citoyens. Il se réjouit que la réunion de clôture de la concertation ait lieu à Frontignan.

Claudine VASSAS MEJRI et **Sylvie PRADELLE** rappellent la volonté du département à mener à bien le projet de Maison du Littoral qui s'inscrit dans la stratégie Hérault Littoral, tout en apportant une attention particulière aux attentes et avis de chacun. Elles rappellent également les objectifs de la réunion de clôture consistant à exposer sans jugement l'ensemble des avis entendus au cours des trois mois de concertation. Les décisions prises par les élus seront présentées à l'automne. Les élus du conseil départemental saluent par ailleurs la forte mobilisation des habitants et leur intérêt pour cette concertation. Elles remercient l'ensemble des parties prenantes, les habitants, les facilitateurs et les élus qui se sont impliqués au cours des différents ateliers.

Sofia ALIAMET rappelle les objectifs de la réunion de restitution et précise qu'il est encore possible de participer à la concertation jusqu'au 16 juin.

Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante de la concertation, se présente et précise le cadre de son intervention au titre d'une mission de conseil L121-1 du Code de l'Environnement avec un objectif de garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu selon les valeurs de la CNDP : l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'égalité de traitement, l'argumentation et l'inclusion.

Consultez la page 10 du diaporama de présentation pour plus de détails

PRESENTATION DU PROJET ET SES OBJECTIFS

Le contexte dans lequel s'inscrit le projet est présenté par **Dominique JAUMARD**, Directeur général adjoint, en charge de l'aménagement du territoire au Conseil départemental de l'Hérault.

Il rappelle que la Maison du Littoral a vocation d'être un lieu de médiation et de sensibilisation aux enjeux du littoral, en lien avec la stratégie Hérault Littoral, ainsi qu'un espace culturel et pédagogique. Le site des Aresquiers est un emblème de la région et concentre des enjeux forts, à la fois écologiques, paysagers et socio-économiques. Le budget et le calendrier prévisionnels sont également précisés.

La concertation volontaire a permis de mettre en évidence des points de vue contrastés, elle s'est articulée autour de 3 thématiques centrales avec des échelles d'approche différentes :

| | |
|---|--|
| Les activités, usages et publics de la Maison du Littoral | Quelles activités accueillir dans les espaces du Mas Vieux des Aresquiers, et pour quels publics ? |
| Les modalités d'accès et la régulation de la fréquentation | Quel accès à la Maison du Littoral et au site des Aresquiers ? Comment réguler la fréquentation ? |
| Les enjeux du site des Aresquiers et du littoral | Quel aménagement vis-à-vis des enjeux de préservation et de recomposition spatiale du littoral ? |

Consultez les pages 12 et 13 du diaporama de présentation pour plus de détails

PRESENTATION DE LA CONCERTATION ET DES DISPOSITIFS DEPLOYES

Les objectifs de la concertation préalable

La concertation a été l'occasion de partager l'information sur le projet de la Maison du Littoral, d'échanger et débattre sur l'opportunité et les caractéristiques du projet et de permettre à chacun et chacune de s'exprimer sur le sujet.

Les différentes modalités de participation

Les principales modalités d'information et de participation mises en œuvre sont présentées ci-dessous.

Des rencontres

*1 réunion de lancement,
3 ateliers thématiques,
1 atelier avec des jeunes
6 visites de site
4 rencontres dans l'espace public*

Pour parler du projet, le découvrir, en débattre et approfondir certaines questions

Pour aller à la rencontre de certains publics spécifiques, présenter le projet et en discuter



Des outils pour recueillir vos contributions

*Un site participatif
Des kits de concertation
Une adresse e-mail*

Pour partager vos observations et votre avis sur le projet et/ou la concertation

Pour permettre aux parties prenantes (associations, scolaires, institutions, collectivités...) d'organiser leur propre temps d'échanges autour du projet.



Consultez les pages 15 à 17 du diaporama de présentation pour plus de détails

PRESENTATION DES AVIS ET DES ARGUMENTS ENTENDUS

Les avis et arguments entendus sont présentés par Sofia ALIAMET et Morgan CHELIHI. Il est précisé qu'il s'agit d'une synthèse non exhaustive et que le bilan présentant l'ensemble des contributions recueillies sera publié à l'issue de la concertation.

L'opportunité du projet a été un sujet constamment évoqué sur le site participatif et au cours des différentes rencontres, avec des avis divergents. Certains participants accueillent favorablement la rénovation du Mas Vieux et l'ouverture d'un nouveau lieu au public, d'autres questionnent l'opportunité du projet au regard du coût, des enjeux environnementaux ou de l'articulation avec des projets existants sur le territoire. Des discussions portent également sur les objectifs du projet et les usages de la Maison du Littoral.

Les questions environnementales ont été largement abordées. La préservation du site des Aresquiers et des moyens à déployer, a occupé une place majeure au sein du débat. Des activités en lien avec les questions environnementales ont été proposées. Des participants ont émis des propositions pour que le projet soit exemplaire. La question du recul du trait de côte et l'avenir du projet au regard des risques de submersion ont également été abordés.

Les questions d'accès et de régulation de la fréquentation constituent la troisième thématique principalement abordée au cours de la concertation. La sur fréquentation du site est un constat souvent partagé même si les perceptions quant aux moyens à développer pour réguler l'accès au site varient fortement. Les mesures imaginées sont controversées, l'offre de stationnement et les moyens d'accès font débat. Les discussions portent également sur les transports en commun, les mobilités actives et diverses propositions pour encadrer la fréquentation et sécuriser les accès au site sont émises.

Consultez les pages 19 à 42 du diaporama de présentation pour plus de détails

TEMPS D'ECHANGES

La présentation de la synthèse des avis et des arguments entendus au cours de la concertation a laissé place à un temps d'échanges entre les habitants et les élus.

Les arguments exprimés ont été repris ci-dessous par thématique et non pas de manière chronologique.

Les réactions relatives à la concertation et au projet en général

Michel ARROUY, maire de Frontignan souligne que le projet suscite des interrogations plus larges y compris sur la manière de développer une ville et d'y vivre. Il rappelle l'histoire du pont des Aresquiers, les combats et le traumatisme lié. Il estime que le projet est intéressant car il permet de préserver le patrimoine des Aresquiers. Il est important de

souligner l'identité et l'histoire de ce site. Cependant, il précise qu'il est nécessaire d'évaluer les impacts que pourraient avoir ce projet sur les habitants de Frontignan et des communes autour de Vic-la-Gardirole. Il rappelle l'enjeu de ne pas mettre les espaces naturels sous cloche mais de les laisser ouverts. Dans ce cadre, la Maison du Littoral ne doit pas être une charge mais une chance avec le moins d'impact possible.

Il rappelle également que les élus partagent parfois les mêmes constats et ont les mêmes craintes que les habitants.

Loïc LINARES, Vice-Président Sète Agglopôle Méditerranée est très sensible au sujet car il a vécu aux Aresquiers et en est tombé amoureux. Il salue la démarche de concertation volontaire et rappelle qu'aucune décision ne sera prise sans consulter l'avis des habitants. La concertation permet de considérer des enjeux qui n'avaient pas été anticipés jusqu'à présent, de poser de nouvelles questions et de faire évoluer les lignes du projet. Il rappelle que les élus ne sont pas des sachants, ils partagent les préoccupations des habitants et s'interrogent sur l'ensemble des sujets évoqués. Il présente leur rôle comme celui d'organiser le vivre ensemble dans le cadre d'une démocratie permanente.

Michel GARCIA, élu de Sète Agglopôle Méditerranée salue la démarche de concertation et l'assiduité avec laquelle les habitants ont participé aux rencontres et leur engagement dans la démarche. Les lignes du projet vont évoluer grâce à la concertation.

Bruno ARBOUET, président du Conseil de développement de SAM (Sète Agglopôle Méditerranée), salue le conseil départemental d'avoir organisé une concertation ainsi que la présence d'une garante de la concertation, Audrey RICHARD-FERROUDJI nommée par la CNDP.

Un habitant pompier à Vic-la-Gardirole exprime des craintes sur la prise en compte de la concertation dans la décision.

Un habitant de Vic-la-Gardirole exprime son attachement au bois des Aresquiers et au Mas Vieux où son grand-père a travaillé.

Une habitante de Vic-la-Gardirole demande si ce projet est acté et si oui, elle estime qu'il faut penser l'aménagement dans son ensemble et pas seulement l'aménagement autour de la Maison du Littoral.

Claudine VASSAS MEJRI répond que bien que le projet soit avancé et les études lancées, les caractéristiques du projet ne sont pas arrêtées. La concertation a été organisée pour prendre en compte l'avis de chacun et chacune.

Le projet est pensé dans une approche globale, et pas seulement à l'échelle de la Maison du Littoral et des Aresquiers.

Un habitant de Vic-la-Gardiolo estime que les contributions relatives aux enjeux environnementaux ont été peu abordées dans le cadre de la synthèse présentée.

Un habitant de Vic-la-Gardiolo souhaiterait que les choix des élus s'appuient sur les enseignements de la concertation et prennent en compte les arguments entendus.

Des remarques relatives au coût du projet

Bruno ARBOUET président du Conseil de développement de SAM (Codev), déclare que le Codev souhaiterait qu'une partie du budget de la Maison du Littoral puisse être attribué à d'autres projets publics plus structurants.

Loïc LINARES déclare que bien que le projet puisse sembler coûteux aujourd'hui, les dépenses pour l'entretien lié au changement climatique et au recul du trait de côte risquent d'être encore plus coûteuses dans les années à venir. Le rapport coût – bénéfice à réaliser ce projet peut être intéressant sur le long terme.

Un habitant de Vic-la-Gardiolo souhaiterait connaître le budget total du projet y compris le coût de fonctionnement et estime que les chiffres présentés tout au long de la concertation varient.

Dominique JAUMARD, Directeur général adjoint, en charge de l'aménagement du territoire, Conseil départemental de l'Hérault répond que le coût du projet est de 17 millions d'euros, études comprises, auxquels s'ajoutent 3 millions supplémentaires pour les aménagements relatifs aux accès. Le coût n'a pas évolué depuis le début de la concertation. Il reconnaît que ce budget peut apparaître important ramené à l'échelle d'un individu mais précise qu'il est comparable au budget alloué pour d'autres équipements publics tels que le nouveau rond-point de Mireval à 4 millions d'euros, un collège à 35 millions d'euros, la passerelle pour vélos à Vic à 2M€ ou la rénovation du théâtre de Sète à 20M€. Il précise que le budget du Département est de 2 milliards d'euros.

Des remarques relatives à la gouvernance du projet

Une élue de Frontignan demande si des associations de protection de l'environnement pourraient être invitées au sein du comité scientifique.

Dominique JAUMARD répond qu'il n'y a aucune objection de principe à associer les associations de protection de l'environnement. Le département travaille souvent avec les associations telles que LPO qui intervient sur de nombreux sujets très techniques ainsi que FNE.

L'impact du projet sur l'environnement

Michel GARCIA déclare que Sète Agglopôle est partenaire du projet de Maison du Littoral. L'institution veillera à ce que le projet ait le moins d'impact possible pour les habitants et pour l'environnement.

Loïc LINARES précise que les vocations et objectifs du projet de Maison du Littoral sont essentiellement centrés sur la préservation du littoral et son devenir.

Un habitant de Vic-la-Gardirole demande si ce projet est vraiment légal au regard de son implantation sur un site naturel à préserver, et il demande ce qu'en pense le Conservatoire du littoral.

Claudine VASSAS MEJRI répond que le département travaille étroitement avec les services de l'État il ne s'agit pas de construire mais de restaurer. La restauration sera faite dans la légalité.

Dominique JAUMARD ajoute que la conformité du projet à la loi du littoral a été et sera attentivement vérifiée.

L'opportunité du projet discutée au regard des besoins des citoyens

Bruno ARBOUET déclare que le Conseil de développement de SAM émet des réserves quant au projet de Maison du Littoral car il ne répond pas à une demande particulière des citoyens.

Guilhem POISSON, représentant du collectif de 100% Vic, estime que les trois mois de concertation n'ont pas permis de montrer l'intérêt de la population pour le projet s'il s'agit uniquement de proposer des expositions et des tables de pique-nique.

Pour un habitant de Frontignan, le projet a été pensé par des gens qui n'habitent pas dans la zone.

L'opportunité du projet discutée au regard du recul du trait de côte

Marc BOUSSIÈRE président du collectif Frontignan Plage déclare que le collectif est favorable au projet mais qu'il émet des questions relatives au recul du trait de côte sont au cœur du projet. Selon des études

néanmoins des doutes quant à son opportunité au regard du recul du trait de côte et de la montée des eaux. Il déclare que certains documents publiés par la commune de Frontignan dans le cadre de l'élaboration du PLUi montrent que dans le cadre d'une crue centennale, la montée des eaux pourrait s'élever jusqu'à 2,2 mètres en 2050. Selon lui, la Maison du Littoral risque d'être inondée en cas de tempête et le projet ne serait pas pérenne. Il souligne toutefois avoir bien reçu les levés géomètre demandés qui montrent que le Mas Vieux est à 8m NGF au-dessus du niveau de la mer

Un habitant de Frontignan Plage précise que la notion d'érosion et de recul du trait de côte sont souvent confondues par les élus. Le phénomène d'érosion est une conséquence directe des activités humaines. Il estime que la montée des eaux estimée à 2 mètres est exagérée.

qui ont été présentées de l'EID et du Conservatoire du Littoral, le site de la Maison du Littoral ne serait pas inondé en 2150. La Maison du Littoral est implantée bien au-dessus de ces 2 mètres.

Michel ARROUY souligne la fragilité liée à l'érosion et l'influence de l'homme dans les désordres actuels sur les courants côtiers.

Loïc LINARES répond que les élus ont conscience que le littoral souffre d'une érosion du trait de côte aggravée par les aménagements côtiers. Les EPCI du Grau du Roi, de Petite Camargue et de Sète Agglopôle Méditerranée ont conclu une entente intercommunale pour travailler sur les enjeux du littoral, des usages et de la biodiversité.

Frontignan est engagé avec le département de l'Hérault dans la démarche Hérault Littoral. La commune de Frontignan travaille également sur un appel à projet « Habiter le littoral demain » relatif aux nouvelles modalités d'adaptabilité de l'habitat à l'horizon 2050.

La Région Occitanie est impliquée sur ces sujets et à travers le Plan Littoral 21, elle a structuré 6 sites qui travaillent sur ces enjeux d'évolution du littoral.

L'opportunité du projet discutée au regard des enjeux de préservation et de régulation de la fréquentation

Un habitant de Vic-la-Gardirole estime que ce projet n'est pas utile car la Maison du Littoral va faire exploser la fréquentation du site.

Loïc LINARES estime que les débats contradictoires relatifs aux usages et à la régulation de la fréquentation sont intéressants. L'orientation de déconstruire le Mas Vieux et rendre le site à la nature est une question de fond qui doit être étudiée.

Bruno ARBOUET déclare que le Conseil de développement de SAM salue les ambitions de préservation et de sensibilisation aux enjeux du littoral mais estime que le déploiement d'un tel projet sur le site des Aresquiers est contradictoire avec la volonté de préserver le site. Si le projet réussit, cela se traduira par un afflux de fréquentation. Il souhaiterait que la Maison du Littoral puisse être relocalisée en centre-ville afin de préserver le site des Aresquiers.

Guilhem POISSON déclare qu'il est impossible d'améliorer la résilience d'un site tout en favorisant le tourisme. Vouloir réduire le nombre de visiteurs tout en développant un projet touristique lui semble contradictoire. Il déclare que ce projet qui n'a aucun sens et qu'une bonne partie des élus ainsi que les membres du comité de développement partagent cette opinion. Il estime qu'un lieu d'exposition sur la faune et la flore et une aire de pique-nique seraient inutiles, qu'il vaut mieux déconstruire le Mas Vieux pour faire du site un espace naturel.

Une habitante de Frontignan estime que le sujet de la biodiversité n'a pas été assez évoqué, et qu'il est primordial d'anticiper les risques liés à la sur-fréquentation pour ne pas devoir limiter l'accès au site des Aresquiers comme en Corse ou à Porquerolles où certains parcours sont interdits d'accès en raison du piétinement. Elle invite à anticiper pour ne pas interdire et ne pas être privé, c'est-à-dire, par exemple, à faire des chemins de randonnée en expliquant bien les enjeux.

Un habitant de Vic-la-Gardirole réagit à cette remarque en soulignant que les individus ne sont pas les seuls à endommager le littoral. Il affirme que les moutons mangent la laisse de mer. Par ailleurs, il condamne la gestion des plages par le Conservatoire du Littoral qui autorise le désherbage des plages alors que c'est interdit pour les particuliers.

Un habitant de Montbazin estime que la sur-fréquentation du site n'est pas liée à une augmentation des vélos ni des voitures, mais aux nombreux bateaux au mouillage sur plage des Aresquiers.

Dominique JAUMARD répond que pour sensibiliser les visiteurs aux enjeux du recul du trait de côte, il est impératif d'implanter la Maison du Littoral sur ce site concerné et non en centre-ville. Les visiteurs doivent pouvoir mesurer la fragilité du site.

Loïc LINARES précise que les élus ne justifient pas le projet mais que tout un chacun est ici pour débattre. La Maison du Littoral doit être un outil pour mesurer le recul du trait de côte et les évolutions du littoral.

Loïc LINARES répond qu'une aire marine de mouillage existe sur le lido et qu'elle est surveillée par des agents qui font également de la sensibilisation.

Une élue de Frontignan rappelle que le préfet maritime a interdit le mouillage au bateau de plus de 20 mètres, or la plupart des bateaux qui mouillent près des Aresquiers et sur les bancs de posidonies sont inférieurs à 20 mètres mais font beaucoup de dégât.

Un habitant de Vic-la-Gardiolo et membre du collectif 100% Vic affirme que l'augmentation de la fréquentation du site des Aresquiers dépendra de la nature des activités proposées au sein de la Maison du Littoral. Les évènements festifs risquent d'entraîner une fréquentation plus importante que les expositions pédagogiques sur la faune et la flore.

Les accès au site et la régulation de la fréquentation

La restriction des accès (fermeture de la route, du pont Chappotin, parkings payants...)

Loïc LINARES déclare qu'il est indispensable de réfléchir aux choix possibles en matière d'accès et de régulation de la fréquentation. Il invite à dépasser les constats sur les usages actuels pour se projeter à 10 ans et 30 ans en considérant l'évolution du trait de côte.

Un habitant de Frontignan estime que l'accès au site des Aresquiers est déjà très limité et que le parking compte peu de places. Il regrette que les camping-cars ne puissent plus stationner comme autrefois. La fermeture du pont Chappotin et de nouvelles restrictions d'accès au site risquent de pénaliser les habitants de Frontignan et de créer de la congestion urbaine.

Il estime que la réduction du nombre de places de parkings pénalisera également ceux qui se rendent aux cabanes des Aresquiers pour y travailler, et ceux qui y ont des résidences secondaires.

Guilhem POISSON estime que fermer le pont Chappotin serait inacceptable.

Une élue de Frontignan se déclare opposée à la fermeture pont Chappotin, elle précise que la municipalité avait fait le choix de ce pont pour permettre à tous l'accessibilité à la mer. La mer doit être considérée comme un bien commun.

Claudine VASSAS MEJRI répond que les élus prennent bien en compte les inquiétudes de tout un chacun concernant la régulation de la fréquentation.

Michel ARROUY répond que les cabanes des Aresquiers sont situées sur la commune de Frontignan, mais les parkings dépendent de Vic-la-Gardiolo. Les parkings et places de stationnements étaient plus nombreux par le passé, or aujourd'hui le site est fragilisé et il est nécessaire de faire des compromis pour le préserver.

Dominique JAUMARD rappelle qu'aucune décision n'est prise à ce stade. La concertation est une étape importante, toutes les propositions peuvent être faites et seront étudiées. La fin de la concertation marque le début du travail des élus dans la définition du projet.

Un habitant de Vic-la-Gardiole et ancien élu affirme que le pont Chappotin et la route ne peuvent être fermés pour des raisons de sécurité. La route entre Vic-la-Gardiole et Frontignan est considérée comme une voie d'évacuation, un arrêté préfectoral a été signé.

Une habitante de Mireval revient sur l'association entre gratuité des parking et fréquentation. Selon elle, le nombre de visiteurs peut être limité par le nombre de places. Lorsque les parkings sont pleins, cela dissuade les visiteurs qui ne peuvent se garer. Rendre payant les parkings pour limiter la fréquentation serait une mesure discriminante pour les visiteurs qui n'auraient pas les moyens de payer une place de parking à la journée.

Un habitant de Vic-la-Gardiole précise que, lors du dernier atelier sur les accès et la régulation de la fréquentation, il avait été conclu que les parkings devaient être payants pour les habitants des communes environnantes et gratuits pour les habitants de Vic-la-Gardiole, à l'image des Grands Sites de France.

Un habitant de Frontignan souligne que tous les autres parkings sur le littoral héraultais sont payants. Si les parkings sont laissés gratuits, tout le monde viendra ici.

Un habitant de Montbazin estime que si une déviation de la circulation est décidée, les habitants des communes à l'ouest de Montpellier feront le tour par Frontignan pour se rendre aux Aresquiers. Il demande si une étude d'impact de la fermeture du pont pourrait être réalisée.

Michel ARROUY répond qu'il n'est pas favorable à la fermeture du pont Chappotin. Les communes de Cournonsec, Cournonterral, Pignan souhaitent également un accès au littoral et à la plage de Frontignan. La commune sera regardante sur l'impact sur la ville de Frontignan.

Michel ARROUY répond que les élus de la commune de Frontignan s'opposent à rendre les parkings payants. Frontignan est la seule station balnéaire avec des stationnement gratuits. La plage appartient à tous et toutes.

Dominique JAUMARD répond que le département n'a pas l'intention de rendre les aires de stationnement payantes. Aucune des aires de stationnement gérées par le département n'est payante.

Les accès au site et la régulation de la fréquentation

L'aménagement de voies douces et le développement des transports en commun

Un habitant de Vic souligne que les chiffres de comptage des vélos présentés sont fluctuants. L'état des lieux n'est pas clair.

Un habitant de Frontignan affirme que les pistes cyclables entre Vic-la-Gardirole et Frontignan sont dangereuses car elles ne sont pas entretenues. Il estime qu'il faut d'abord entretenir les infrastructures existantes avant de développer de nouvelles voies vertes.

Un habitant de Vic-la-Gardirole et du collectif 100% Vic estime que les pistes cyclables actuelles sont conçues exclusivement pour les touristes qui se rendent sur le littoral, mais pas pour les habitants des communes alentour. Elles ne sont pas sécurisées entre Vic-la-Gardirole, Mireval et Montpellier.

Un habitant de Vic-la-Gardirole et ancien élu estime qu'il n'est pas question d'aménager de nouveaux parkings à la limite du village mais qu'il faut améliorer l'offre en matière de transports en commun. Deux lignes de bus pourraient desservir la Maison du Littoral : la ligne 16 existante et la future ligne 17 qui pourrait également passer devant la gare ce qui permettrait d'éviter l'usage des voitures individuelles

Les activités et usages de la Maison du Littoral

Un habitant de Frontignan regrette que le projet de Maison du Littoral ne prévoit pas l'hébergement de colonies de vacances telle qu'Amitié Cévenole et rappelle l'enjeu que les enfants défavorisés puissent également bénéficier de la mer.

Un habitant de Vic-la-Gardirole et ancien élu précise que le Conservatoire du littoral avait répondu favorablement à la demande du collectif 100% d'accueillir des centres de loisirs de Vic-la-Gardirole et de Mireval au sein du bois des Aresquiers. Il demande pourquoi il n'est pas possible d'accueillir des centres au sein de la Maison du Littoral alors que 600m² ne seront pas occupés.

Un habitant de Vic-la-Gardirole souligne que la fréquentation dépendra des usages. Il exprime sa préférence à ce que ce soit le Département qui ait repris le bâtiment plutôt qu'un privé.

Claudine VASSAS MEJRI précise qu'une réflexion large doit être menée au niveau des publics. Il faut se projeter sur ce qu'attendent les locaux, mais également les jeunes, les nouveaux héraultais et l'ensemble des héraultais.

Michel ARROUY questionne l'accès aux plages de toutes les communes de l'arrière-pays. Il souligne que Frontignan accueille les oubliés des vacances et a vocation à être une station balnéaire simple et financièrement abordable à toutes et tous.

Autres questions ou remarques générales

Un internaute sur YouTube demande pourquoi les élus de Frontignan ont souhaité investir les anciens salins de la commune.

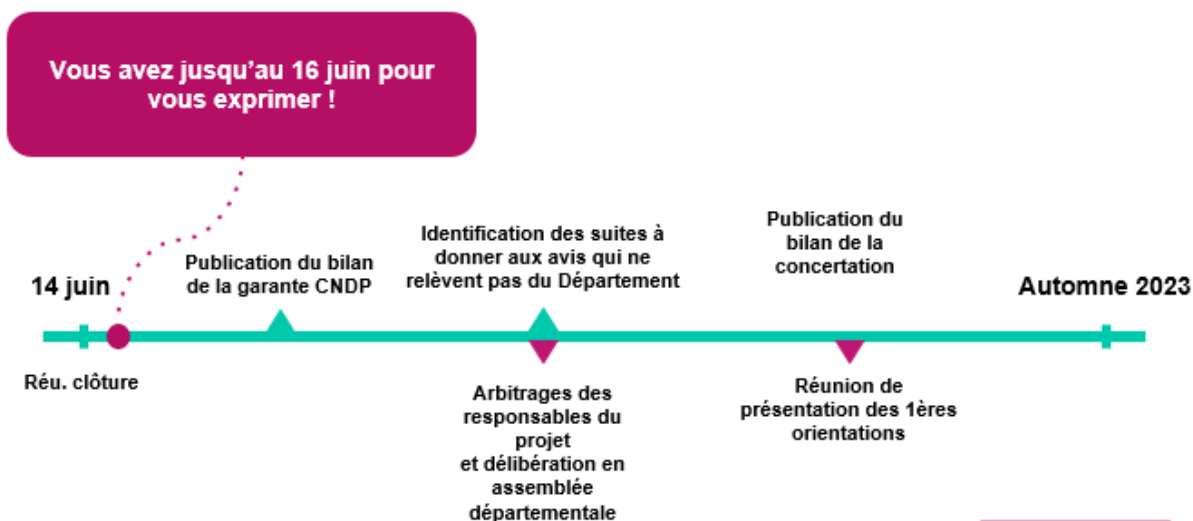
Michel ARROUY répond que la rénovation des anciens Salins de Frontignan était essentielle pour la sauvegarde du site qui est une trace de l'histoire de la ville. Plusieurs collectivités ont participé à leur rénovation. Il ne peut y avoir ni eau ni électricité aujourd'hui, car c'est un espace naturel à préserver.

Un internaute sur YouTube demande si la tenue d'un référendum sur le projet est envisageable (*aucune réponse apportée*).

LES SUITES DE LA CONCERTATION

Sofia ALIAMET précise les suites de la concertation : la publication du bilan de la garante de la concertation, l'identification des suites à donner aux avis qui ne relèvent pas du département et les arbitrages des responsables du projet et la délibération en assemblée départementale.

Un bilan de la concertation sera également publié au cours de l'été. Une réunion de présentation des premières orientations sera organisée à l'automne.



CONCLUSION

Claudine VASSAS MEJRI et Sylvie PRADELLE concluent cette réunion. Les échanges font échos au sujets abordés au cours de ces derniers mois. Certains aspects du projet doivent être approfondis et des partenariats doivent être menés avec Sète Agglomération, Vic-la-Gardiole et les communes limitrophes. Elles remercient les participants pour la qualité des échanges.